



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
8 avril 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

#### Quatorzième session

Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 7-17 juin 2011

Point 2 a) de l'ordre du jour

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire

#### Proposition du Président

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-septième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, conformément aux résultats des treizième et seizième sessions de la Conférence des Parties et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens:
  - 3.1 Une vision commune de l'action concertée à long terme;
  - 3.2 Action renforcée pour l'atténuation:
    - 3.2.1 Engagements ou mesures d'atténuation appropriés au niveau national de la part des pays développés parties;
    - 3.2.2 Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties;
    - 3.2.3 Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;

- 3.2.4 Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées visant à favoriser la mise en œuvre de l'alinéa *c* du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;
  - 3.2.5 Diverses démarches possibles, y compris les possibilités de recourir aux marchés, pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et promouvoir de telles mesures, en tenant compte du fait que pays développés et pays en développement parties ne se trouvent pas dans la même situation;
  - 3.2.6 Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte;
  - 3.3 Action renforcée pour l'adaptation;
  - 3.4 Financement;
  - 3.5 Mise au point et transfert de technologies;
  - 3.6 Renforcement des capacités.
  - 4. Examen: Définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités.
  - 5. Poursuite de l'examen des solutions juridiques permettant d'aboutir à un résultat convenu d'un commun accord sur la base de la décision 1/CP.13, des travaux effectués à la seizième session de la Conférence des Parties et des propositions faites par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
  - 6. Questions diverses:
    - a) Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en transition vers une économie de marché;
    - b) Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
  - 7. Questions supplémentaires.
  - 8. Rapport de la session.
-